COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 11 octobre 2023

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Séance du conseil communautaire du mardi 10 octobre 2023

Retour sur quelques délibérations adoptées en réunion publique par les élus du conseil communautaire.

GOUVERNANCE

Deux nouveaux conseillers communautaires s'installent.
Le conseil communautaire renouvelle deux de ses conseillers. Pour la ville de Combs-la-Ville, Bernard VRIGNAUD devient conseiller communautaire en remplacement de Gilles PRILLEUX. Pour Ris-Orangis, Gil MELIN remplace Grégory GOBRON et Serge MERCIECA lui succède au bureau de l'agglomération sur la même délégation.

RELATIONS INTERNATIONALES

Face aux deux tragédies qui ont frappé le Maroc et la Lybie ces dernières semaines, l'agglomération Grand Paris Sud témoigne son soutien et sa solidarité aux victimes de ces événements mais aussi aux acteurs de son territoire engagés à leurs côtés.
Deux subventions ont été adoptées par les élus du conseil communautaire :

- L'attribution d'un soutien financier à hauteur de 10 000 euros au Maroc via le Secours Populaire qui se mobilise pour apporter une aide aux populations sinistrées.
- L'attribution d'un soutien financier à hauteur de 10 000 euros à la Libye via la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC).

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET AMENAGEMENT

Adoption de la convention intercommunale d'attribution (CIA) de logements pour la période 2023-2029.

Les élus du conseil communautaire ont approuvé la convention intercommunale d'attribution de logement (CIA) prévue lors Conférence intercommunale du logement (CIL) du 8 juillet 2021.
Fruit d'un processus d'élaboration concertée associant l'ensemble des partenaires, la CIA se traduit sous forme d'engagements quantifiés et territorialisés, déclinés en 16 fiches actions. Établie pour une durée de 6 ans, elle fixe un cadre de travail partenarial autour d'objectifs réglementaires chiffrés, mais aussi d'objectifs locaux plus qualitatifs, à atteindre collectivement par les différents acteurs signataires (État, agglomération, communes, bailleurs sociaux, Action Logement, départements, etc.).
La convention précise les engagements de chaque acteur (en premier lieu les bailleurs sociaux et les réservataires), permettant de mettre en œuvre les orientations du document cadre d'orientations en matière d'attributions de logements, et de répartir entre les parcs des bailleurs présents sur le territoire de l'EPCI les obligations issues des règles nationales, en tenant compte des spécificités du territoire, notamment par secteur géographique, des capacités d'accueil et des conditions d'occupation des immeubles.

L'ambition portée par Grand Paris Sud à travers l'adoption de la CIA est d'élaborer un projet de vivre ensemble. La CIA permettra entre autre une meilleure mixité sociale et équilibre territorial, l'attribution de logement aux travailleurs essentiels, plus de transparence et de concertation autour des communes en amont des commissions d'attribution des logements d'examen de l'occupation des logements. Mais aussi de promouvoir la proximité dans la gestion des demandes et des attributions.

Contacts

Hiba AGUIG
06 23 29 01 56
h.aguig@grandparissud.fr

La modernisation de la médiathèque de l'Agora.

Afin de proposer une qualité d'accueil et un confort améliorés aux usagers de la médiathèque de l'Agora, l'agglomération Grand Paris Sud a adopté ce mardi une enveloppe financière d'un montant de 16,61 M€ pour les travaux, et assurera la maîtrise d'ouvrage. La transformation d'ampleur portera sur les espaces. Espace extérieur avec « le retournement » de l'ouverture au public côté centre-ville. Espaces intérieurs pour proposer un espace davantage adapté aux usages actuels et l'intégration en son sein de la Micro-Folie, labellisée La Villette, aujourd'hui présente dans le centre commercial.

Le calendrier prévisionnel d'études et de réalisation des travaux projette une fin de chantier à l'horizon 2027

La modernisation de la médiathèque de l'Agora vient compléter l'engagement de l'agglomération en faveur de la requalification du Centre urbain d'Évry-Courcouronnes, qui comprend une redéfinition des espaces publics du centre-ville, la rénovation de la place de l'Agora desservant les accès à la Scène nationale, à la médiathèque, au centre commercial Évry 2 et sa nouvelle offre restauration/loisirs Le Spot, la place des Terrasses et la transformation d'ampleur de la salle des Arènes.

Aménagement du quartier des Tarterêts à Corbeil-Essonnes au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Les élus du conseil communautaire ont approuvé les objectifs prévus par la concertation préalable à la création d'une zone d'activité concertée de l'opération du projet NPRU Tarterêts.

En effet, le protocole de préfiguration NPRU du quartier des Tarterêts à Corbeil-Essonnes signé en 2017 a permis d'améliorer l'offre de service public et la dynamique commerciale. Plusieurs équipements publics ont été construits comme la maison de santé pluridisciplinaire, la maison des associations, la bourse du travail et la crèche des Galopins. D'autres, ont été requalifiés à l'image des groupes scolaires Pablo Picasso, Jean Macé, Simone Veil, les écoles bleues et le gymnase Jean Macé. Ce projet a permis d'enclencher la première étape du désenclavement du quartier sur le secteur La Bruyère, Strakhelvin et la rue Picasso.

En dépit de ces investissements, le quartier des Tarterêts reste marqué par des difficultés endémiques qui confirment la nécessité de poursuivre les investissements sur le quartier, pour finaliser la transformation qui s'est traduite par la signature d'une convention NPRU et son avenant 1.

Cette dernière suit une politique qui associe les habitants à l'élaboration des programmations des espaces et équipements publics et intègre dans la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain des réponses aux attentes sociales. Dans ce cadre, une concertation préalable à la création de la ZAC aura lieu du 2 novembre 2023 au 6 décembre 2023.

Les objectifs poursuivis par la convention sont la diversification et la qualité de l'habitat, le déploiement d'une offre de logements comprenant plus de mixité, la requalification durable des espaces publics et le développement de l'attractivité du quartier à travers une nouvelle offre de services.

Convention partenariale conclut avec l'établissement public Île-de-France Mobilités (IDFM) pour le fonctionnement des lignes de bus du réseau Sénart Bus.

Le conseil communautaire adopte la convention partenariale conclue avec l'établissement public Île-de-France Mobilités. L'adoption de cette convention permet :

- d'engager le transfert de gestion des gares routières de Cesson et de Lieusaint-Moissy ;
- de mettre en œuvre rapidement le développement des offres attendues sur Sénart, notamment pour desservir le quartier de Chanteloup à Moissy-Cramayel, pour augmenter la desserte des différents parcs d'activités ou pour renforcer la ligne express 50 entre Évry-Courcouronnes et Lieusaint.

Contacts

Hiba AGUIG
06 23 29 01 56
h.aguig@grandparissud.fr

TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE

L'adoption du plan de gestion des plans d'eau et de leurs abords sur les communes de Grigny et Viry-Châtillon (2024 - 2028).

Le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention de gestion des plans d'eau et leurs abords sur les communes de Grigny et Viry-Châtillon avec l'établissement public territorial Grand Orly-Seine-Bièvre (GOB) et lesdites communes. Ce plan de gestion pour la période 2024-2028 était prévu dans la convention établie en 2021.
Le site possède un intérêt écologique fort dont la gestion approuvée en conseil permet d'assurer un pilotage global et coordonné des plans d'eau et de leurs abords.

Les lacs de Viry-Châtillon et de Grigny sont référencés en espace naturel sensible (ENS) et classés zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2. Ils sont également identifiés en tant que réservoir de biodiversité dans le Schéma régional de cohérence écologique d'Île-de-France.

Leur valorisation passe par la sensibilisation et l'adaptation du site au public et aux usagers comme avec le développement d'animations et d'aménagements dédiés aux loisirs et les activités en lien avec le contexte naturel du site.
Pour atteindre ces objectifs, la gouvernance est assurée par un comité de pilotage assisté par un comité technique composé des représentants des deux communes de Viry-Châtillon et de Grigny ainsi que de l'EPT GOBS et la CA GPS. Les frais de fonctionnement, d'investissement et de ressources humaines, sont répartis à 66,5 % pour la communauté d'agglomération de Grand Orly Seine-Bièvre et à 33,5 % pour l'agglomération Grand Paris Sud.

Agenda,
ordre du jour
et délibérations

Suivez le conseil
communautaire en
direct ou en replay
sur Youtube

Contacts

Hiba AGUIG
06 23 29 01 56
h.aguig@grandparissud.fr